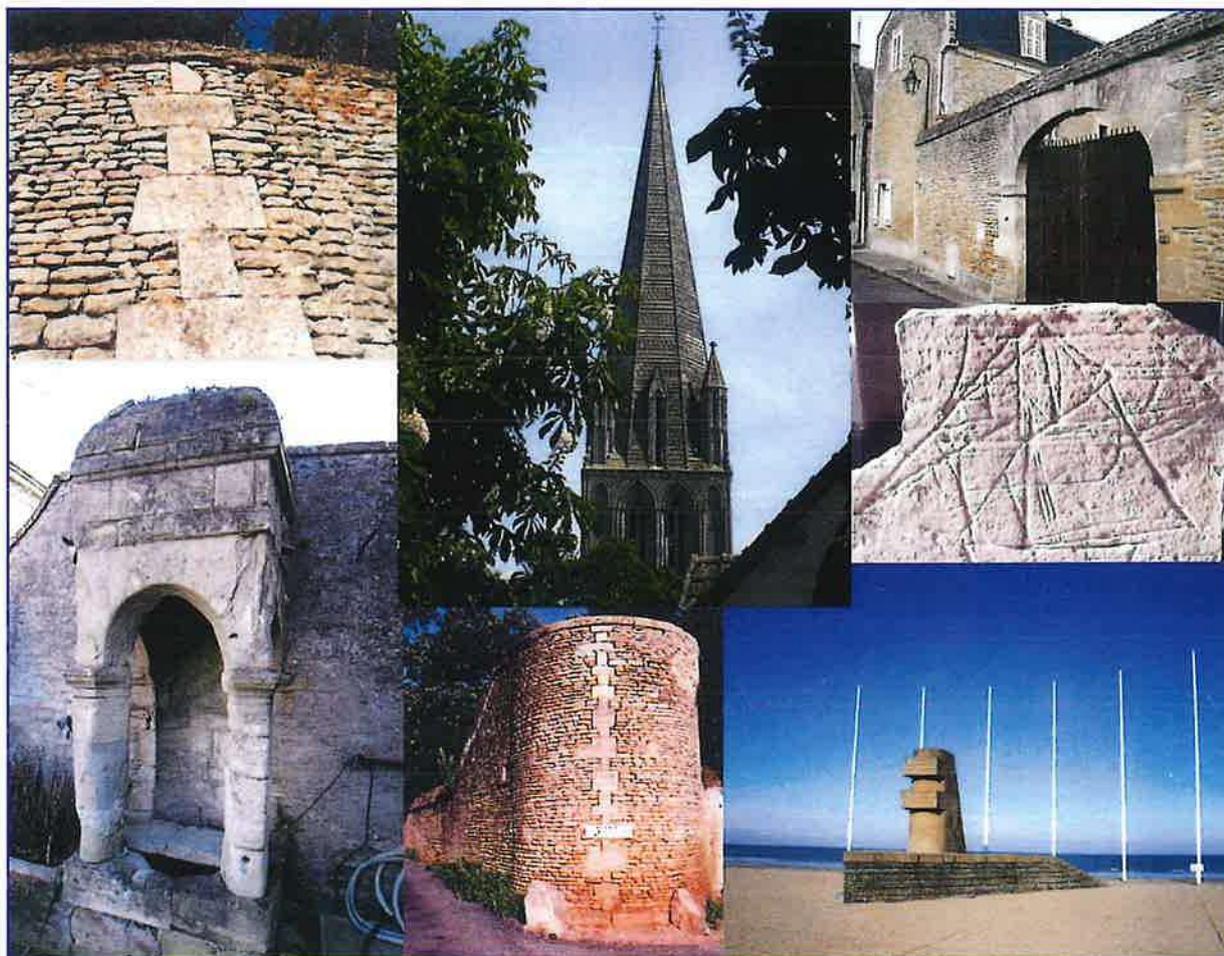
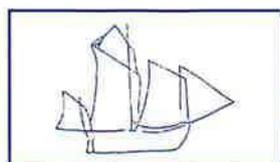


BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE



Bernières
Optique
Nouvelle



N° 56 - Juin 2020

LES PUBLICATIONS DE B.O.N.

Ouvrages de B.O.N.

* *Pierre-Emile Berthélémy, 1818 - 1894, Peintre des Rivages normands*, Somogy, février 2007

* *Nous avons vécu le 6 juin 1944 à Bernières-sur-Mer*, B.O.N., avril 2004 et juin 2013

* *Bernières-sur-Mer, Histoire d'une Maison*, B.O.N., mai 2013

* *Bernières-sur-Mer pendant la Grande Guerre 1914-1918*, B.O.N., juin 2014

* *Aquarelles Louis Harant, Bernières-sur-Mer et Côte normande, 1825-1925*, B.O.N., mai 2016

* *Dictionnaire des Rues de Bernières-sur-Mer*, B.O.N., juin 2018

Autres publications de B.O.N.

* **Pierre Emile BERTHELEMY**, recueil de 24 pages en en couleurs

* **Mémoire d'une Epoque, tome 2 « Mer et Plage »**, recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939

* **Cartes postales**: Reproduction de cartes anciennes et contemporaines en couleurs

* **Itinéraires du patrimoine : N.D. de BERNIÈRES**

Plaquette sur l'église de Bernières en couleur réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie

* ***Cheminement des Canadiens le 6 juin 1944 dans Bernières***

Livret de 8 pages en couleurs et avec plan retraçant la progression des Canadiens le 6 juin 1944 dans les rues de Bernières

* ***A la découverte du patrimoine historique de Bernières***

Livret de 8 pages en couleur set avec plan pour parcourir un itinéraire jalonné de panneaux explicatifs faisant découvrir différents aspects de la richesse patrimoniale de Bernières

Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).

Sommaire

- 2 - Essai d'une petite chronologie du Havre de Bernières ...
- 5 - La glacière de Caen, suite
- 6 - Miam-Miam
- 7 - Un personnage haut en couleur
- 10 - Comment sommes-nous ...
- 12 - Histoire d'une horloge
- 16 - La vélocipédie à Bernières
- 18 - Que reste-t-il de Noron ?
- 20 - Les 31 maires de Bernières
- 26 - Cet été 2020 avec B.O.N.
- 27 - Des estivants précoces et discrets

BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de 1901

Siège social :

114, rue du Rgt de la Chaudière
14990 - Bernières-sur-Mer

www.bernieresoptique.nouvel.fr

Composition du Bureau :

- * Président : Jean-Paul MAYER
- * Vice-présidentes : Annick FLOHIC
Annie de GERY
- * Secrétaire : Jacqueline BEEN
- * Secrétaire adj. : Marie-Christine
MALENFANT
- * Trésorier : Claude BIZIOU
- * Rédacteur en chef
et maquette : Jean-Paul MAYER

* Rédacteurs :

Annie de GERY - Jean-Claude HINET - Marie-Christine MALENFANT - Jean-Paul MAYER - Myriam MOULIN - Luce VIGNANCOUR

Imprimeur : IMB
RCS Caen 418707659
ZI, 7 rue de la Résistance
14440 - BAYEUX
Tél. : 02 31 51 63 20

Editorial

Nous sortons de cette période extra-ordinaire qui nous a tous marqués, à quelque titre que ce soit, à quelque degré que ce soit. Il est certain que nos comportements ne seront



plus tout à fait les mêmes, tant dans nos activités sociales que professionnelles, tant dans nos habitudes que dans nos réflexions.

Le confinement cependant a peut-être pu nous apprendre à mieux réfléchir et observer.

Et cette observation à Bernières nous a fait entre-apercevoir de petites choses bien curieuses.

Comme ce couple de chevreuils arrivé à Bernières par la plage ou ces phoques nageant avec ces dauphins, ces lapins traversant les rues, ces herbes folles envahissant les pieds des murs et les trottoirs, ces dunes de sable recouvrant la digue et les cabines, la perte du classement *Commune Touristique* pour Bernières...

Rêve ou réalité ?

Les chevreuils ont disparu, tout comme les dauphins et les lapins. Et comme par magie, les herbes folles ou les dunes de sable qui semblaient être là depuis très longtemps sans que quiconque n'ait semblé auparavant s'en préoccuper... Mais le classement *Commune Touristique*, lui, s'est bel et bien envolé à cause d'un dossier enfoui, nous privant d'un bureau de tourisme actif !

Bernières paraît sortir insensiblement d'une longue période de confinement, de léthargie ... Les choses changent, les projets fleurissent et les réalisations se profilent, le patrimoine bernierais semble enfin intéresser. Un air nouveau semble flotter sur Bernières.

Une page se tourne, une autre apparaît, pleine de promesses ... Profitez de la plage et de la mer, promenez-vous dans Bernières à la (re)découverte de ses richesses, tout en respectant les gestes barrières et toutes les consignes de sécurité ... Et passez un bel été.

Jean-Paul MAYER

Bernières Optique Nouvelle N° 56 Juin 2020

Essai d'une petite chronologie du HAVRE DE BERNIERES dans les ZPPAUP, AVAP, SPR, PDA, et autre PLU

Par Jean-Paul MAYER

Une affaire en vérité bien complexe car quelque peu technique ! Et si nous avons choisi de nous y pencher, c'est qu'elle concerne au premier chef l'objet même de notre association : la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine bernierais. Essayons donc d'y voir clair mais ce n'est pas si simple !

En 1978 et pour satisfaire au développement touristique croissant, la commune de Bernières fait aménager par la Société d'Aménagements de Basse-Normandie (S.E.B.N.) un vaste camping-caravaning paysager répondant au plus haut standard de 4 étoiles, de 328 emplacements de plus de 100 m² chacun, répartis sur 6 hectares. C'est le camping dit du **Havre de Bernières**. Et un soin tout particulier est apporté aux espaces verts : haies bocagères séparant chacune des parcelles, plantation de très nombreux arbres de haute tige, vastes pelouses ... Toutes ces plantations complètent le couvert végétal et masquent les équipements nécessaires au bon fonctionnement de ces installations. La réalisation des espaces verts est confiée par la S.E.B.N. à un paysagiste caennais de renom.

La loi du 7 janvier 1983 instaure les **Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU)**, complétée par la loi du 8 janvier 1993 qui leur adjoint un volet paysager, devenant ainsi **ZPPAUP**. Elle a pour objet d'améliorer la notion antérieure, purement géométrique et imposée au niveau national, de champs de visibilité dans un périmètre de 500 m autour des abords des monuments historiques. Elle lui substitue un périmètre intelligent et modelé, mieux à même de prendre en compte la spécificité du patrimoine paysager et urbain des communes. Elle permet aussi de faire participer les collectivités locales à la définition de périmètres sur mesure autour des monuments protégés ainsi qu'à l'élaboration d'un règlement spécifique à cette zone.

Bnières est la première commune du Calvados à se doter d'une ZPPAU en 1992, révisée et complétée en septembre 2002, finalisée en décembre 2004 et en application depuis le 8 mars 2005. Et le terrain de camping est expressément inclus dans le périmètre de protection en tant « **qu'entité à dominante paysagère et environnementale** » pour valoriser l'ensemble patrimonial du centre de Bernières.

La loi de Grenelle II du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, prévoit la transformation des ZPPAUP en « **Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine** » (AVAP). Ces AVAP renforcent encore les mécanismes de protection des abords des monuments historiques.

Aussi la commune de Bernières-sur-Mer décide-t-elle, par délibération du 26 mars 2012, de lancer une étude afin de procéder à la transformation de sa ZPPAUP en AVAP.

Après toute une phase de réunions et de concertations, le conseil municipal arrête le projet d'AVAP par délibération en date du 17 mars 2016. Ce projet étend davantage encore le périmètre de protection au nord et au nord est de Bernières. Il est soumis à enquête publique du 16 janvier au 17 février 2017. Et dans son rapport du 15 mars 2017, le Commissaire enquêteur émet un avis favorable, en recommandant que l'AVAP et le PLU (Plan Local d'Urbanisme, ex POS, Plan d'Occupation des Sols !) révisé doivent être approuvés simultanément afin d'assurer leur cohérence.

Entre temps, la loi du 7 juillet 2016 institue les **Sites Patrimoniaux Remarquables** ou **SPR**, loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires. Et cette loi se substitue automatiquement aux précédents dispositifs de protection, ZPPAUP et AVAP. Les SPR, dernière dénomination en date et selon les termes du ministère de la Culture, *ont été créés pour clarifier la protection en faveur du patrimoine urbain et paysager ... et chacun d'eux constitue un facteur de lisibilité pour les porteurs de projets et les habitants.*

Ces dispositifs successifs vont tous dans le sens d'une meilleure protection des abords des monuments historiques.

Le 23 mai 2019, le conseil municipal approuve l'AVAP (sans d'ailleurs faire référence au SPR !) ainsi que le PLU¹, suivant en cela les recommandations du Commissaire enquêteur.

Le camping du Havre de Bernières est ainsi classé dans les *entités à dominante paysagère et environnementale à préserver ou à améliorer* et qualifié *d'espace de loisir à dominante végétale*.

Citons le règlement de l'AVAP, p. 63 : *Et ... en co-visibilité avec l'église, sont interdits sur cet espace :*

- *toute construction en superstructure y compris éolienne et dispositifs de captage solaire*
- *tout aménagement en surface, autre que le maintien et l'amélioration de l'aspect naturel du site qui constitue un plan dans les vues sur l'église et le noyau ancien du village*
- *tout aménagement en surface portant atteinte à la qualité environnementale, à la biodiversité et au caractère de zones humides de ces espaces (comme par exemple aire de stationnement, de stockage, clôtures, routes bitumées, constructions temporaires).*

Le Havre de Bernières est bien protégé !

Or quatre mois après, **le 20 septembre 2019, revirement** : le conseil municipal se réunit pour examiner cette seule et unique question à l'ordre du jour : l'annulation de sa délibération du 23 mai précédent et la demande d'**une nouvelle révision du PLU**. Ceci, à la demande du nouveau gérant du camping², appelé CAP FUN. Cette précipitation témoigne de l'urgence du sujet ! Il est demandé de modifier l'actuel

¹ Par délibération du 22 avril 2013, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme. Depuis cette date, le projet de PLU a été travaillé avec les personnes publiques associées et soumis à enquête publique. Et pour tenir compte des différentes observations formulées, le projet modifié est soumis au conseil municipal qui l'approuve le 23 mai 2019.

² Demande formulée par le gérant du camping le 28 juin 2019.

règlement de protection **pour en exclure le camping**, permettant notamment l'implantation d'habitations légères de loisir et d'équipements nécessaire au camping. Ceci, par l'instauration d'un **Plan Délimité des Abords ou PDA**, ce qui n'était pas possible dans le cadre de la zone protégée.

De quoi s'agit-il ?

C'est une nouvelle disposition instaurée par le décret du 21 juin 2011, qui, à la demande d'une municipalité, permet à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et, de modifier les périmètres précédemment validés de protection des abords de monuments historiques³.

Au passage, il est plus que surprenant de noter que ce dispositif de PDA est un véritable retour en arrière par rapport aux dispositifs mis en place depuis trente-sept années, - ZPPAU, ZPPAUP, AVAP, SPR qui visaient tous à une meilleure définition des périmètres de protection.

Et donc, afin d'instaurer ce PDA à Bernières qui arrive à point nommé pour satisfaire à la demande de CAP FUN, une étude avec un nouveau projet de périmètre plus restreint est très rapidement établie par l'ABF et directeur de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Calvados (UDAP)⁴. Une enquête publique est diligentée du 16 décembre 2019 au 16 janvier 2020.

Le Commissaire enquêteur a remis ses conclusions le 18 février 2020 dans lesquelles il émet une réserve de taille : il demande que l'aire du PDA épouse les mêmes limites que le Site Patrimonial Remarquable (SPR) dans sa partie Ouest, à minima d'y inclure la zone du camping le Havre de Bernières et le domaine de Quintefeuille. **A défaut son avis est défavorable.**

Au moment où nous écrivons ces lignes, la question de savoir si le camping du Havre de Bernières échappera ou non aux règles de protection des abords des monuments historiques est en suspens.

Quant à nous, B.O.N., nous avons contacté à plusieurs reprises, tant par téléphone que par courriers, l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que le préfet du Calvados, sans aucun retour.

Nous sommes étonnés que ce projet de PDA, quatrième étude pour l'établissement d'un nouveau périmètre de protection des abords des monuments historiques, aille à l'encontre des trois précédentes, **en restreignant** ce périmètre.

Pourquoi cette précipitation dans la décision du conseil municipal du 20 septembre 2019 ? Pourquoi cette volonté subite de soustraire ce terrain à la protection des abords, pourtant en parfaite co-visibilité avec l'église de la Nativité de N-D, édifice classé MH sur la première liste de protection de 1840 ?

Ceci, dans quel but ? Favoriser une activité commerciale au détriment du patrimoine local ? Il est difficile de le croire. Nous attendons avec impatience les suites prochaines qui seront données à ce dossier.

³ Cette disposition est très mal vue par les défenseurs du patrimoine. Dans une interview du 21 juin à France 3, Stéphane Bern, désormais le plus connu des défenseurs du patrimoine, explique : "J'ai parfois des doutes. Je vois des coups de boutoirs portés de façon législative ... pour déroger aux règles de protection du patrimoine."

⁴ Rappelons l'une des trois missions de l'UDAP, reprise dans la fiche d'identité de l'UDAP du Calvados : *expertiser et contrôler les projets menés dans les espaces protégés.*

La Glacière de Caen ...suite

Par Annie de GERY

Chers adhérents, vous vous rappelez, j'en suis sûre, de notre visite à la glacière de Caen le jour le plus chaud de l'année dernière¹. Nous étions impressionnés par le lieu, étonnés par la structure inattendue de cette bâtisse souterraine mais un peu déçus par le vague et le peu de détails qui nous étaient donnés sur sa fonction.

Un travail très documenté présenté en ...2017 lors d'une séance de la Société des Antiquaires de Normandie et publié en 2019² mais que nous ignorions lors de notre visite (la conférencière aussi !!!) permet de nous éclairer sur cette imposante structure dont l'utilisation nous paraissait presque mystérieuse : ce lieu pourquoi ? Quand ? Comment ?



Caen et ses brasseries

Bien que le cidre soit plus familier aux Normands que la bière, on comptait à Caen dans la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'à six établissements de brasseurs.

En 1861, les frères Thiennotte, brasseurs rue Pailleuse, d'une lignée de brasseurs –limonadiers, acquièrent une ancienne carrière (l'extraction de pierre de taille en avait été autorisée au précédent propriétaire en 1854).

A cette époque les processus d'élaboration de la bière ont évolué ; ils ont même été bouleversés pour aboutir à la « fermentation basse » permettant une fabrication beaucoup plus rapide et une incomparable conservation mais nécessitant des températures de 6 à 8° pour refroidir le moût et le garder au froid dans les cuves de fermentation. Un premier brevet avait été déposé en 1856.

Il faut à la fois un lieu où la température est maintenue basse- 2à 8°-toute l'année, donc un grand réservoir de glace, et de l'espace pour stocker les grands tonneaux de bière. Les frères Thiennotte ont-ils voulu tester ce nouveau mode de fabrication en construisant cet édifice cave-glacière pour leur brasserie ? La grande excavation de cette carrière à ciel ouvert se prêtait à ce projet.

¹ Voir le Bulletin de B.O.N. hiver 2019, N° 55 ; Activités de l'été.

² Carol PITROU : Hypothèse sur l'origine et le but de la construction souterraine de la rue d'Authie à Caen, dénommée « la glacière » ; Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, tome LXXVI, p.157-170. Caen 2019

L'auteur nous dit : « A l'époque de sa construction, le puits à eau, la cuve centrale, tous les éléments vont dans le sens d'une production de bière à fermentation basse avec utilisation de la glace pour la fabrication, pour la conservation (superficie des chambres de stockage, cheminées d'aération, points d'accès aux marchandises) et la commercialisation (proximité du chemin de fer) »

Le décès précoce des deux frères brasseurs qui a conduit à la cessation de l'activité explique la méconnaissance et l'oubli des objectifs premiers.

Mais la méconnaissance du lieu n'était pas totale car l'hebdomadaire anglais *l'illustrated* du 5 août 1944 titrait « La cave à bière de Caen vivra dans l'histoire... la cave souterraine était destinée à l'origine à abriter une brasserie de bière... ». L'article traitait bien évidemment du séjour des habitants réfugiés dans la « glacière » pendant la bataille de Caen en juillet 1944.

Miam Miam

Faites l'andouille ! ...

Par Annie de GERY

* D'une façon simple et de bon goût, il vous faudra :

- Des tranches d'andouille (de Vire évidemment) de deux centimètres d'épaisseur, une ou deux par personne.
- De la crème fraîche crue : un bon peu !
- De la compote de pommes.

Faire bien dorer de chaque côté les tranches d'andouille dans un beurre moussieux, pour qu'elles soient un peu croustillantes.

Ajouter la crème et la laisser se colorer.

Les servir accompagnées de la purée de pommes en l'air, cuites sans sucre, ou d'une purée de pommes de terre bien poivrée.

* D'une autre façon plus sophistiquée, pour une présentation individuelle :

Par personne, il faut chacun des éléments suivants, bien chauds :

- Une petite crêpe épaisse genre blini
- Une tranche d'andouille cuite comme plus haut
- Une cuillère à soupe d'épinards à la crème
- Une tranche ronde de pomme dorée au beurre

Superposez le tout dans l'ordre et recouvrir d'une cuillère à entremets de crème crue, puis dressez sur chaque assiette.

Tout peut se boire, avec un cidre brut, un menetou-salon blanc ou un muscadet par exemple... à servir bien frais !



UN PERSONNAGE HAUT EN COULEUR

Rapporté et annoté par Annie de GERY

Hervé LÉGUILLON, dans un manuscrit parcellaire¹ qui paraît être un projet de suite à son ouvrage sur l'histoire de *Bernières-sur-mer, Des Origines à la Révolution*, trace quelques portraits de personnages qui ne sont pas passés inaperçus dans le village ; Jacques Louis AUBERT est de ceux-là. Nous rapportons ici fidèlement le texte d'Hervé LÉGUILLON qui cite un courrier de ce *turbulent abbé*.

Jacques Louis AUBERT, est né à Courseulles en 1763. Il a été ordonné prêtre en 1789, et nommé vicaire de Bernières en 1790. Relégué (exilé) en Angleterre en 1792 avec d'autres prêtres et émigrés (N.D.L.R. : une plaque à l'intérieur de l'église commémore leur départ en bateau de Bernières), rentré en France en 1797, il est nommé curé de Bernières en 1798 jusqu'à sa mort en 1846.

Tout enfant, Jacques Louis AUBERT a chaulé, (?) l'aviron en mains, à bord des picoteux, des bisquines et des plattes ; novice il a arrimé (revêtu), tout faraud, le bonnet de laine, la vareuse, les cotillons et les sabots montants des terre-neuvas ; matelot, il s'est coltiné le sac des caboteurs et des longs courriers. La navigation n'a plus alors de secret pour lui, il a subi la filière : tresser un cordage, établir une voilure dorique, latine ou carrée, la hisser, la brasser, la ravauder, fixer tous les nœuds, parer à une manœuvre compliquée, prendre le point, faire sa route, tenir le cap le bout à la lame, étaler un coup de mer... Il est amariné. Il pourrait passer ses brevets de capitaine, porter la casquette à ancre d'or, les hautes bottes et le ciré, exercer un commandement à la mer, à terre, trouver considération, femme, enfants, aisance, richesse...



Graffito figurant sur le mur de la Luzerne et adopté comme logo par B.O.N.

Mais le parfum de la religion a submergé son âme, cependant il demeurera toujours marin de cœur et d'éducation. A Bernières, après les bouleversements successifs, à cheval sur deux siècles, la vie est dure dans ce milieu de gens de mer sans cesse en mouvement, en péril, en bordée. En 1831, après 34 ans de « service » le curé AUBERT se reconnaît « invalide » pour étaler seul et assurer la marche de son magnifique bâtiment (la paroisse !). Il lui faudrait le concours d'un jeune lieutenant (un vicaire !) pour embraquier les quatre maillons du quart et il pourrait tenir sa voile dessus jusqu'à la dernière limite.

Il connaît celui qu'il souhaite recruter pour le seconder, il s'agit d'un jeune prêtre, encore séminariste, Romain Philippe Athanase BLIN né à Bernières en 1807 de Pierre BLIN marchand de dentelles et de Sophie BERTHELEMY.² En jouant sur le nom de BLIN, (N.D.L.R. : un *blin*, terme de marine, pièce de bois servant à frapper des coins quand il s'agit d'ébranler un bâtiment pour le lancer à la mer) c'est en langage de marine qu'il s'adresse alors à l'Evêque de Bayeux, comme à son armateur, pour solliciter l'affectation à Bernières de ce jeune prêtre, dans la curieuse lettre³ suivante :

¹ Archives municipales de Bernières.

² Il habite alors chez son père rue de la Mer, actuelle rue du Régiment de la Chaudière, au Clos Chantepie.

³ Archives diocésaines de l'Evêché de Bayeux, recopiée à la main par Hervé Léguillon.

Lettre de Jn Jacq. Aubert
Curé de Bernières sur mer
à
Mgr l'Evêque de Bayeux
22 avril 1831

Monseigneur

Un ancien descendant des apôtres, quoique en ligne un peu courbe, cependant comme eux pêcheurs d'hommes dans sa vieillesse, maintenant capitaine en pied du vaisseau la Notre Dame de Bernières sur mer, dont Votre Grandeur est premier et principal armateur, a l'honneur de vous adresser suivant l'usage des Capitaines aux Longs Cours, un détail circonstancié sur l'état matériel et personnel du vaisseau qu'il commande sous vos ordres immédiats.

Chapitre 1°- du Matériel

La coque du vaisseau, ses fonds, ses membrures, bordages, ferrages ainsi que ses hauts sont en bon état ; il en est de même de ses mâtures, verges, voiles, cordages, agrès et apparaux (N.D.L.R. : matériel d'équipement de navire permettant d'assurer les manœuvres de mouillage); tout en est bon, en général, tout peut encore tenir et résister longtemps aux vents, à la mer et aux tempêtes.

Chapitre 2°- du Personnel

L'équipage est en majeure partie bonne et animée d'un bon esprit ; mais quant à l'esprit d'Etat-major, il ne vaut pas le diable. Le capitaine a été démâté de son tricorne dans une dernière bourrasque, et son banc de quart (roussin d'Arcadie) a été jetté (sic) à la côte : de plus atteint d'une hernie irréductible il représente le [illisible] et de surcroît, stigmatisé d'une humeur dartreuse assez malheureusement placée, la majeure partie du temps, il représente un homme impotent.

Enfin votre Capitaine, faisant dernièrement avec son second la récapitulation de l'impôt des années dont le temps les avait cadeaués, ils ont trouvé l'addition se monter à la somme intégrale d'un siècle, plus 31 printemps, non comprises les trois autres parties qui entrent dans la confection des années, et personne ne s'offre pour les en décharger.

Dans l'état de chose, le soussigné se trouve absolument hors d'état de commander les grandes manœuvres et de les faire exécuter, il ne peut non plus compter sur son second ; il n'a point de bout dehors. Votre Etat-major a donc un besoin urgent et absolu d'un lieutenant. Le capitaine soussigné ayant fait comme pasteur, la revue de son troupeau, a trouvé parmi ses brebis un blin qui lui a paru réunir toutes les dimensions voulues pour en remplir avantageusement les fonctions. Ce blin fait maintenant partie de votre équipage de haut bord stationnée (sic) dans votre grand séminaire ; il doit passer sous l'œil et les mains de Votre Grandeur à l'ordination prochaine. C'est précisément ce sujet que réclame le soussigné et prie instamment Votre Grandeur de vouloir bien gracieusement le porter sur le rôle de l'équipage sous le titre de lieutenant (second vicaire).

Votre Grandeur demandera peut-être comme armateur, où le capitaine ira pêcher son traitement pour son lieutenant. Le voici, Monseigneur : comme blin, il aura la place au râtelier, et comme lieutenant, la table du Capitaine, plus les écumes de mer, si les tempêtes les favorisent et enfin les riverains (?) bons .Etole blanche que le second lui abandonne : peut-être aussi de temps en temps une bonne prise de maccouba (NDLR : Macouba, commune de la Martinique où se produisait un tabac de qualité).

Je désire que l'exposé fidèle de mon compte rendu puisse aider à désopiler la rate de Votre Grandeur et à mettre au pied un grand fiat ut petitur (NDLR ; une réponse favorable à ma demande).

Renforcé des bonnes grâces de mon Evêque, de mon armateur, aidé d'un bois deje mets en mer avec courage, bravant orages et tempêtes, et cinglant à toutes voiles vers le cap de bonne espérance, j'irai chercher une cargaison complète de remerciements et d'actions de grâce pour Votre Grandeur dont j'aime à m'intituler

Le très humble, très respectueux et très confiant serviteur

Le 22 avril 1831

Reçu le 26

Signé Aubert

Pêcheur d'hommes et curé de Bernières

Cette lettre confiée au poste-piéton, dut faire sensation à l'Evêché mais Monseigneur connaissait le « cap'tain », il connaissait ses vieux prêtres non jureux⁴, héros du clergé de la Révolution, il connaissait aussi le jeune prêtre-abbé BLIN. Et accéda à la demande si originalement formulée par l'abbé AUBERT.

On doit à la puissante activité de J.J. AUBERT ; qui s'est exercée aussi dans le domaine temporel ; la remise en état

de l'église rendue au culte catholique en 1797 après avoir été Temple de la Raison

pendant la Révolution ; on lui doit les œuvres du peintre FOUQUEUR⁵, la restauration du très beau tableau

de la Crucifixion, le tableau figurant au-dessus de l'autel, représentant la naissance de la Vierge et une vaste fresque de la Cène, aux personnages grandeur nature ; qui occupait dans le chœur toute la voûte opposée à l'autel, aujourd'hui disparue, les ex-voto marins⁶, la refonte d'une cloche et

l'achat d'une autre⁷. On lui doit

aussi la création de l'œuvre féconde :

la manufacture, école libre dirigée par les sœurs de la Providence de Rouen qui joignait à l'instruction primaire, pour les jeunes filles, l'enseignement technique de la dentelle.

Notre capitaine-curé meurt le 18 avril 1846 laissant sa place de curé au vicaire qu'il avait fait nommer et qui, exercera son ministère jusqu'à sa mort en 1877.



Peinture sur soie offerte par Charles Seigle en 1805



Maquette de vaisseau de guerre de premier rang à trois ponts

B.O.N. et les réseaux sociaux ...

Saviez-vous qu'en plus de son site Internet, votre association Bernières Optique Nouvelle dispose depuis quelques temps déjà d'une page en ligne sur Facebook ? C'est une page de liaison et d'informations, régulièrement alimentée par notre ami Claude Biziou.

Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à rejoindre et à visiter, cette page et la faire largement découvrir à vos amis (ies) et connaissances. L'augmentation du nombre de *followers* sera un excellent stimulant pour B.O.N.

Et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions !

Au plaisir de nos futures rencontres sur Facebook !

⁴ Ceux qui n'avaient pas signé la Constitution civile du clergé, par opposition aux prêtres jureurs.

⁵ Jean-Louis Fouqueur, peintre normand, élève de David et de Regnault

⁶ Les deux ex-voto reproduits ci-contre sont toujours en bonne place dans l'église de Bernières. Tant d'autres ont aujourd'hui disparus !

⁷ Charles X contribua pour 1000fr à cette acquisition et c'est probablement à l'occasion de cette souscription que fut apposé sur le dernier pilier du côté sud de la nef une fleur de lys surmontant un corps sans tête ni bras ni jambes !

Comment sommes-nous arrivés à Bernières ?

Suite

La population de Bernières s'élevait à 2.337 habitants en 2015. Par quels cheminements sont-ils arrivés à Bernières ?

Continuons à esquisser ici la composition sociologique de Bernières, tel qu'initié dans le n°48 de B.O.N, par quelques portraits de Berniérais choisis au hasard.



Nathalie W. : Courseullaise depuis cinq générations ! Toute sa scolarité à Courseulles où se crée au collège la mixité avec les jeunes de Bernières, une maman qui travaille à la « Colonie du VIème », la Colonie de la Suze (à l'angle de la rue de la Pierre Debout et de la rue Léopold Hettier), un oncle à Saint Aubin, et déjà les déplacements couvrent tout le secteur Juno !!

Des études supérieures à Caen et un mariage grâce au jumelage Courseulles-Dartmouth et Mr and Mrs W. continuent leur vie à Courseulles. La naissance de deux enfants exige plus d'espace et c'est la recherche d'une nouvelle maison, mais d'une vraie maison avec une histoire. Le déclic familial a lieu pour une maison à Bernières avec une jolie histoire bien sûr : elle a été une des annexes de l'hôpital temporaire n°36 de 1914 à 1918, accueillant blessés et convalescents du front de la Grande Guerre, on la voit sur les cartes postales anciennes ! Toujours debout en 1944, à l'entrée de la rue de la Mer, la maison figure sur de nombreuses photos du Débarquement.

En 2003 c'est l'installation à Bernières, village déjà familier et, en même temps, après 12 ans d'activité au Mémorial de Caen, c'est la direction du Centre Juno Beach. On fait alors une meilleure connaissance du village ; on apprend à l'aimer et on s'y sent bien en toute intimité respectée.



Nicole V. : Lassée des longs trajets vers la Bretagne, j'ai recherché un dépaysement plus proche de mon domicile. Après avoir éliminé Deauville et ses environs, j'ai jeté mon dévolu sur Saint-Aubin où je suis venue goûter aux charmes de la région.

Mes petits-enfants furent conquis et j'ai déniché la maison que je cherchais, à Bernières et en bord de mer. Depuis maintenant dix ans, la pêche, la baignade et surtout le jardinage, plus précisément le maraîchage, ne me laissent que peu de loisirs pour découvrir toutes les richesses de cette région. Et je mange les produits de mon jardin avec délice !

Si en arrivant je craignais de m'ennuyer, j'apprécie maintenant le calme de Bernières et il m'arrive même parfois de me plaindre certains jours d'une fréquentation trop élevée !...



Mélanie T : Une vraie normande, née à Caen, des études à Caen puis une première « embauche » à 20 ans à Bernières pour les débuts d'esthéticienne dans l'Atelier de Coiffure.

Une installation en propre suivra quelques années plus tard oui ...mais à Bernières, rue Léopold Hettier l'Institut ELLEGANCE ; un mariage oui ...mais à Bernières, *dans notre belle église.*

Avec le troisième enfant, un déménagement oui ...mais toujours à Bernières, dans le cœur de bourg, dans une partie de l'ancienne ferme Lesage¹, pour une douillette vie de famille. Puis l'installation d'un coquet institut, avec vitrine, qui succède au « Petit bar », au fleuriste, à l'épicerie de Mado et qui égaye la rue du général Leclerc de sa fraîcheur sans cesse renouvelée et du va-et-vient de coquettes jeunes femmes. Vingt et un an de vie professionnelle et vingt et un an de vie à Bernières...là où tout a commencé.



Caroline T. : A Paris, mes parents, mon frère et moi habitions un appartement. J'y ai grandi et j'ai vécu comme une parisienne jusqu'à mes 18 ans. Mes grands-parents habitaient Langrune-sur-Mer et souvent, nous leur rendions visite. Mes parents achetèrent une maison secondaire à Langrune. J'ai passé de nombreuses vacances au bon air de la côte de Nacre. Lorsqu'il fallut faire un choix de vie, je pris la décision d'habiter le bord de mer plutôt que Paris. Hasard ou destin, mon futur mari était de Langrune. Il était presque évident que notre prochaine maison se trouvât à Langrune. Mais, finalement, nous avons trouvé une charmante maison à Bernières. Alors, je

dus l'annoncer à mon grand-père. Celui-ci s'exclama : "Mais qu'est-ce que tu vas faire à Bernières ?"



Rodolphe et Maxence K. : Citadins de Caen depuis 10 ans et contents d'y être. Chacun son activité professionnelle, une jolie maison ancienne, grande, restaurée, trois enfants, mais l'envie de créer à nouveau autre chose, le goût de la restauration et pourquoi pas un projet de chambres d'hôtes ? Quelques rares visites autour de Caen sans préférence de lieu puis une annonce à Bernières... » Bernières ? Connais pas. Alors repérage sur Google Maps.... Ah ! Mais c'est en bord de mer ! On y va. Une rencontre avec les présumés voisins, très accueillants, puis avec les

vendeurs ; on hésite et après accord, on s'installe à Bernières dans la maison au grand toit avec l'excitation de faire revivre cette maison qui a une histoire. Les enfants sont ravis, les parents remontent leurs manches, tombent amoureux de Bernières et n'en partiraient pour rien au monde.

¹ Ferme devenue ensuite communale puis divisée et vendue en trois lots.

Histoire d'une horloge

Par Marie-Christine MALENFANT

Depuis ses origines, l'homme a besoin de se situer dans l'espace et le temps. L'espace, il s'y déplace, le temps s'impose à lui et il ne peut que le constater. Les activités humaines nécessitent une mesure du temps de plus en plus précise. Depuis l'observation du rythme des cycles naturels, lunaires et solaires, suivent divers systèmes de mesures temporelles, tels calendriers, instruments comme les cadrans solaire, les clepsydres, les sabliers, l'astrolabe, les montres, les horloges ...

Du temps solaire au XIII^e siècle, on passe au temps de l'horloge déconnectée des astres avec l'horloge à foliot, puis au XVIII^e siècle aux horloges à pendule (1657), beaucoup plus précises, aux montres à balanciers (1675). Puis au XX^e siècle apparaissent les horloges à quartz (1930), dont la précision est multipliée par 10, et l'horloge atomique (1947) dont l'écart de marche n'est que... d'une seconde tous les 3 millions d'années !...

C'est à partir du XIV^e siècle que sont installées les horloges mécaniques dans les bâtiments religieux, églises ou abbayes, pour actionner les cloches sonnantes les sept heures canoniales et rythmant ainsi la vie civile des villages et des campagnes¹. Au commencement, la cloche est sonnée manuellement par le curé ou son bedeau qui, grâce à une corde, actionne son battant. De l'aide peut être demandée aux mendiants autour de l'église contre un repas.

Puis certains clochers sont équipés de 3 ou 4 cloches permettant d'obtenir des sons plus harmonieux et de différencier les quarts, les demies et les heures. Elles résonnent loin et rythment les occupations de la journée et la vie quotidienne. Le lever, les repas, les activités aux champs, les soins aux animaux, l'heure, l'appel à la prière, les mariages, mais préviennent aussi d'un danger (tocsin) ou d'un décès (le glas).

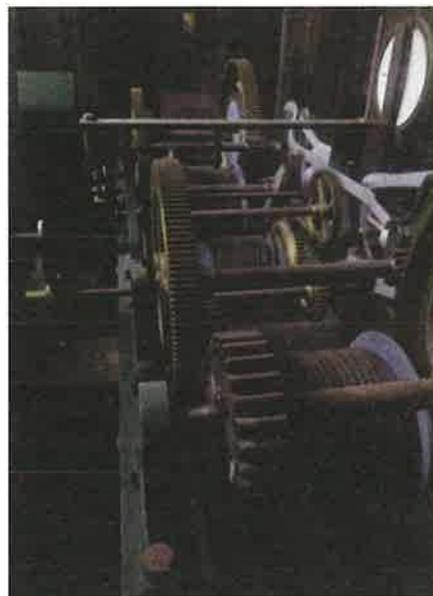
Les années passent et c'est ainsi qu'à Bernières une nouvelle horloge est installée en 1935. Elle va nous en conter son histoire.

L'horloge de l'église de Bernières

Tout commence avec cette commande du maire, Louis Tesnière, le 28 février 1935 :

Dans cette lettre, il est précisé que je devais sonner les quarts, les demies et les heures. Située au premier niveau du clocher, je serais remontée à la main, grâce à une manivelle, tous les 8 jours, et je serais abritée dans une cabine en bois et vitrée pour éviter la visite des corneilles et des pigeons (drôle de compagnie).

¹ Saint-Paulin (353-431) évêque de Nôle en Italie introduit l'usage des cloches dans l'église, le pape Urbain II en 1095 institue l'angélus 1 fois par jour et Louis XI en 1472 généralise cet angélus à 3 fois par jour.



Le 17 mai 1935, je suis prête pour mon grand voyage (voir lettre du 6 mai) car je viens des entreprises Lussault frères, fabricants d'horloges publiques à Tiffauges en Vendée. Car ce sont eux mes constructeurs.

Et voici tout ce que j'emmène dans ma caisse d'expédition afin d'être installée au mieux dans mes nouvelles fonctions :

BERNIERES-sur-MER (Calvados)

Expédition le 17 Mai 1935.

Horloge N° 7 sonnent les heures sur une cloche de : 1.300 Kgs et les quarts par 2 coups sur 2 cloches de : 750 Kgs et 550 Kgs.

Remontage 8 jours.

Les heures auront 10 chevilles donc roue de volant 140 dents et pignon 14 dents I came à 1 dent pour la crémaillère. Petit volant ce qui permettra de mettre un volant un peu plus grand aux quarts.

Cylindres : Mouvement : 110 m/m Heures : 170 m/m Quarts : 220 m/m
course : 9 m,60 Course : 12 m,50

Pas de cadran ni rouages de transmissions.

Poules : Mouvement : 2 poules de 100 et 1 de 130 m/m
Quarts : 2 poules de 130 et 1 de 230 m/m II pitons à bois
Heures : 2 poules de 130 et 1 de 230 m/m
Mettre 2 poules de 130 en cas de besoin.

Câbles

M. 36 mètres de 5 m/m) Mettre 2 morceaux de fer U de 80 de 0 m,75 de longueur
M. 42 mètres de 7 m/m) en cas de besoin pour surprendre les poids.
M. 42 mètres de 7 m/m)

Poids : Mouvement : 3 calles de 230 m/m = 42 Kgs. Passe de 200 m/m
Heures : 11 calles de 280 m/m = 193 Kgs. Passe de 600 m/m
Quarts : 13 calles de 280 et 1 de 230 = 242 Kgs. Passe de 750 m/m

I chevalet ordinaire - 4 équerres de pieds - 2 barres de scellements
I cabine à 3 pattes et prévoir le remontage des sonneries sans ouvrir les portes.

Accessoires de pose : Vis tire fonds, 3 bouteilles huiles.

Expédition en P.V. port payé à M. la Maire de BERNIERES-sur-MER (Calvados) en gare de BERNIERES-sur-MER (Calvados) Géhanne Horloger à La Délivrande.
Tesnières Maire.

Martelleries : 1°/ Grosse cloche de 1.300 Kgs pour les heures. Martellerie renversée. Semelle à 1 m,35 avec fixation dans 200 à chaque bout.

Bras de 350 - Tirage de 500 m/m - Marteau de 14 Kgs.

Distance de la cloche au point de frappe : 55 m/m

2 équerres et 1 levier 2 branches - 8 essés - 20 mètres fil de tirage 4 brins.

2°/ Cloche de 750 Kgs. Martellerie non renversée. Bras du marteau 450 m/m

Tirage : 500 m/m marteau de 8 Kgs,500. Arbre du marteau longueur 0 m,80. Faire 2 coussinets et 1 ressort.

Le tout sera monté sur un madrier à faire rapporter 2 équerres - 6 essés - 14 mètres fil 3 brins.

3°/ Cloche de 550 Kgs. Martellerie renversée : montée sur la poutre des paliers
Hauteur de la poutre : 250 - Hauteur du dessous de la poutre au point de frappe : 550 m/m. Bras : 350 m/m. Tirage : 450 m/m. Marteau de 6 Kgs,500

Distance entre les montants : 400 m/m. Distance au point de frappe : 0 m/m
2 équerres et 1 levier 2 branches - 8 essés - 18 mètres fil 3 brins.

Pendant une dizaine d'années j'ai eu une personne responsable de mon travail et de ma bonne santé : Joseph Beaudoux. Je passais une enfance heureuse jusqu'à ce jour de juin 1944 où, lors du Débarquement, je me suis retrouvée sous les décombres.

Peu de temps après, Joseph Beaudoux est arrivé avec un gamin de 14 ans. C'était Henri, son fils. Tous les deux ont déblayé les gravats. Patiemment et amoureusement, ils m'ont remise en état de marche. J'ai ainsi pu reprendre mon service. Et pendant 40 ans, Henri, une fois par semaine durant 20 minutes inlassablement, remontait mon mécanisme d'horloge, qui avait une durée d'action de sept jours et six heures.

Henri Beaudoux se souvient : *96 tours de manivelle pour monter les quarts et 108 tours pour les heures. Je remontais autour du tambour des quarts 50 m de câble au bout desquels était suspendus 320 kgs à remonter. Il en fallait de la force et du souffle...*

Pendant les 15 dernières années, il était accompagné par ses enfants qui, petit à petit, s'amusaient à remonter mon petit poids au début, puis les gros. C'était un rituel après la messe de 10 h 30 le dimanche, car en cas de dépassement, je m'arrêtais et c'était compliqué de remettre mes heures et minutes en route, Sa fille se souvient : *Ah oui, il fallait avancer les aiguilles et au fur et à mesure de leur passage à chaque quart, les roues se mettaient à tourner, mettant en actions les grands bras articulant les marteaux. Il fallait les bloquer pour empêcher le tintement (au risque que les habitants se demandent ce qu'il se passe !) Les grandes pales des freins derrière s'actionnaient aussi et il fallait recommencer à chaque quart jusqu'à retrouver le bon horaire.*

Je me souviens aussi quand, dans la semaine, il manquait un tintement, on savait qu'un câble avait cassé. Alors papa devait en recommander un et on allait l'aider, car on retrouvait les cales du poids décrochés et tout en vrac dans la grande caisse en bois posée à côté de l'horloge, garnie de la vieille corde, ce qui permettait d'amortir le choc et le bruit lors de la chute – car suivant le jour de la casse, le poids pouvait tomber de 15 à 20 mètres.

Les dernières années, si papa était absent, nous étions chargés avec mon mari de remonter l'horloge et c'était notre appréhension de voir un câble cassé.

Voilà pourquoi je demandais une attention particulière, mais j'étais heureuse de faire battre le cœur du village. Et puis, le progrès faisant, on a estimé qu'une petite nouvelle électronique demanderait moins d'entretien et de main-d'œuvre.

Alors voilà, au bout de 50 ans, j'ai été remerciée et abandonnée pendant 11 ans dans mon clocher, seule, avec les pigeons et les corneilles.

Heureusement, en 1995 ou 1996, la nouvelle équipe municipale me redécouvre lors d'une visite de l'église. Je suis redescendue, installée dans un endroit tranquille, et restaurée avec amour par Monsieur Jacques Hallard.

Après démontage, ponçage, graissage, traitée contre la corrosion, je suis repeinte et remontée pièce par pièce².

Pendant ce temps, Henri Beaudoux s'occupe de dérouiller et repeindre mes câbles et poids

Ensuite, j'ai été réinstallée sous vitrine en verre et exposée dans le bas-côté de l'église où je vis une retraite heureuse à la vue de tous ceux qui me rendent visite. Je reste le rare témoin de cette époque où les vieilles horloges avaient un cœur.

Quel est mon état actuel :



Henri Beaudoux dans son atelier en train de repeindre les câbles

² Bulletin B.O.N. n° 12 décembre 1997 et article Ouest France décembre 1996

- * Je suis en état de marche, mais plus en fonctionnement
- * La taille de mon bâti en fonte est de 1m 60 sur 0 m,44 de profondeur
- * Je possède 3 corps de rouages
- * Mon échappement (point de départ des pignons et engrenages actionnés par le balancier) est à chevilles
- * Mes roues comprennent des grands engrenages dentés en laiton et des petits pignons en acier
- * Mon balancier mesure 1m10
- * Mon état général est très bon (grâce à une restauration minutieuse) et je suis complète
- * Le remontage de mes 3 tambours était manuel et hebdomadaire
- * Comme vu sur ma fiche d'expédition, je possède 3 poids de tailles différentes, composés de cale en fonte
- * Je pouvais donc sonner les quarts, les demies et les heures
- * Mon mécanisme est en rapport avec un cadran intérieur composé d'une aiguille pour les minutes et d'une pour les heures et j'actionne 3 cloches.
- * Dans mon clocher, j'étais à l'abri dans un cabinet vitré, avec ouverture en façade par 3 portes pour faciliter mon entretien, car je devais être chouchoutée !..

Sources :

- * Archives Ent. LUSSAULT à Tiffauges (Vendée)
- * Documents du C.E.C.H. (Conservatoire européen des cloches et horloges)
- * Mesure du temps : B. Larmigny 2011
- * B.O.N. n° 12. du 12/1997 et passage tiré de Ouest France du 12/1997



On a même il a retrouvé le bidon d'huile spéciale pour l'entretien de ce bijou de mécanisme !..

CONSEIL GÉNÉRAL
DU
CALVADOS

6 Mai 1935.

Messieurs LUSSEAUD
Manufactures d'horloges
Tiffauges

Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre du 2 Mai dernier et suis heureux d'apprendre que l'horloge est maintenant terminée et que vous pourrez en faire l'expédition d'ici une dizaine de jours.

Aussitôt après le vote du conseil municipal, j'ai transmis les marchés signés, ainsi que la délibération à la Préfecture, afin d'obtenir l'approbation préfectorale. Malheureusement l'église de Bernières est un monument historique et la Préfecture avant d'approuver, a été obligée de transmettre ces marchés au Ministère des Beaux Arts, qui avant de donner l'approbation, ont demandé différents renseignements sur la pose éventuelle de cadrans, comme sur l'installation de l'horloge elle-même à l'intérieur du clocher. J'ai donné ces renseignements il y a une dizaine de jours à la préfecture, et j'espère que l'approbation définitive sera donnée d'ici 8 à 10 Jours, dès que les marchés et la délibération du conseil municipal seront revenus du ministère des Beaux-Arts.

En tous cas il ne peut y avoir de doute sur l'approbation du marché et je crois qu'en conséquence vous pourrez procéder dès maintenant à l'installation.

.....

La vélocipédie à Bernières à la fin du XIX^{ème} siècle

Par Myriam MOULIN

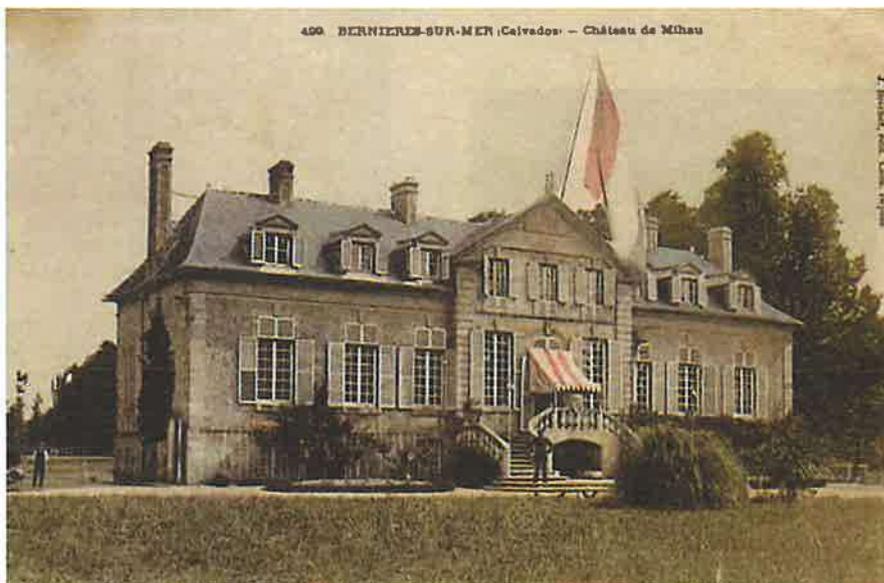
Le développement du réseau ferroviaire ainsi que de la photographie participent à la promotion de Bernières. Centre d'attrait balnéaire, la commune bénéficie de la venue des touristes par le train, apportant son lot de nouveauté et de modernité. Peu à peu, l'usage de la bicyclette se répand dans les communes du littoral.

Dans le Calvados en cette fin de siècle, le parc vélocipédique est assez important. On dénombre 4,79 vélocipèdes pour 1 000 habitants, ce qui correspond à la moyenne française. Dans la ville de Caen, ce mode de déplacement est plus fréquent que dans les campagnes. Si les ouvriers peuvent se déplacer à bicyclette, le coût de celle-ci reste très élevé en 1893. Il faut compter 300 francs pour une bicyclette « premier prix » ; 75 à 100 jours de travail sont nécessaires pour financer l'achat d'un vélo. La bicyclette reste un objet de luxe que ne peuvent s'offrir que les personnes les plus aisées.

A Bernières comme dans les zones rurales au sud de Caen, les habitants ne semblent pas être intéressés par ces véhicules à deux roues. Leur souci est plutôt celui du transport des marchandises pour aller, par exemple, à la foire locale. La carriole est donc plus adaptée. Il n'est pas rare de croiser des voitures hippomobiles à deux ou quatre places.

La commune bénéficie d'un nouvel apport de par l'essor de son activité balnéaire. Commune du littoral, elle fait partie de celles qui ont leurs rues photographiées pour être largement diffusées en cartes postales. Elle finit par attirer de riches propriétaires et voit la construction de jolies villas.

Ainsi, le vicomte Gaëtan de Milhau, qui n'est pas originaire de Bernières, achète le château de Quintefeuille. Véritable parisien, amoureux de la vie, il partage sa passion pour la bicyclette avec les Berniérais. Il fréquente les Michaux¹ et participe à des expositions à Paris. Il raconte avec enthousiasme qu'en 1870, il avait participé à un concours où « quelques tours d'adresse [...] m'ont valu plus de 200 médailles ! ».



¹ Pierre Michaux et son fils Ernest inventent en 1865 le pédalier : la draisienne devient vélocipède puis bicyclette (avec la roue arrière motrice), ce qui va révolutionner le transport individuel.

Une loi de 1893 impose une taxe annuelle de 20 francs sur les vélocipèdes. Ainsi dans Bernières, deux bicyclettes sont enregistrées pendant que Courseulles en compte douze. Ces deux vélocipèdes enregistrés appartiennent au vicomte de Milhau et à sa fille qui ont pris leur carte d'adhésion au Touring-Club de France.

Le vicomte de Milhau possède une collection importante de photographies représentant « la petite reine ». Le *Vélocipède illustré* de janvier 1895 écrit : « Très rare et très curieuse, la collection de photographies de 1869 à 1878 que nous a montrée M. Gaëtan de Milhau, samedi dernier ». Il est possible que le journal en publie quelques-unes.

Les amateurs de bicyclette se rassemblent en association, telle l'association Vélo Sport Caennais. Ainsi, pour promouvoir le vélo, les membres organisent des courses, des excursions ou des voyages, ...

Le vicomte organise la première course de vélos dans Bernières. Elle intègre un programme de festivités qui attire les touristes. Ces quelques jours de liesses ont laissé de bons souvenirs aux Berniériais, associant le souvenir de cet homme à des jours heureux. En 1895, le vicomte reçoit une médaille de remerciement pour les nombreuses excursions organisées.

Dans une lettre au Préfet de 1887, les membres de l'association caennaise se plaignent que certains conducteurs ne laissent pas passer les vélos. Ou encore que quelques propriétaires de chiens les encouragent à poursuivre les vélocipédistes, causant quelques frayeurs.

Entre 1893 et 1914, le prix du vélo baisse de 50%. Le nombre de vélos dans le département est multiplié par 20.

En 1899, l'*Echo normand* publie : *Nous apprenons avec peine la mort subite de M. de Milhau. Il y a quelques jours au saut du lit, il appela son domestique pour lui demander quelques objets de toilette. Le brave serviteur, arrivant aussitôt, eut la douleur de trouver son maître étendu inanimé sur le parquet. M. Le vicomte de Milhau avait succombé à la rupture d'un anévrisme. C'était un excellent homme, d'humeur facile et aimable, et d'un caractère obligeant et serviable.*

Quelques années après sa disparition, certains témoins se souviennent de l'époque du vicomte et de sa fabuleuse collection de voitures dans sa propriété de Quintefeuille car il ne se passionnait pas que pour les bicyclettes ! ...

Sources : gallica@B.N.F., AD 14 F5213, fonds Guillemette.



Que reste-t-il de Noron-la-Poterie ?

Par Luce VIGNANCOUR

Venant de Bernières, si vous continuez la route après Bayeux sur la départementale D572 qui mène à Saint-Lô, vous traverserez ce curieux village où s'entreposent le long de la route des poteries, présentant malheureusement beaucoup de produits d'importation mais si on s'y attarde un peu, il est possible de découvrir un véritable artisanat traditionnel.



Une production locale liée à l'activité normande dont le cruchon à calvados est le dernier vestige d'un artisanat populaire ! En effet, la fabrication aujourd'hui la plus courante de Noron est le cruchon à calvados orné de branches de pommier portant quelques fruits, réalisé par modelage et assorti d'une flamme portant l'inscription « Calvados ». En 1900, le motif à la pomme figurait déjà sur le catalogue de la maison Lefrançois.

La bouteille avec le bouchon moulé, surmonté d'une tête de normand coiffé d'un bonnet, est très caractéristique aussi de la région. Ce modèle de cruchon n'est pas très ancien, sans doute attribué aux familles Le Saulnier ou Ygouf.

Le motif à la pomme, élément caractérisant, va venir orner toutes sortes de récipients repris de formes traditionnelles dont le « guichon », petit pot à bouillon avec un couvercle, qui sera vendu chez les fleuristes et confiseurs du Nord de la France pour contenir fleurs, bonbons et chocolats.

Il est indéniable que c'est ce type de production qui a permis le redémarrage de l'activité de poterie à Noron après la Guerre et qu'elle subsiste encore.

Les distillateurs, comme le Père Magloire, achètent toujours à Gilbert Turgis ce genre de bouteilles, le contenant étant devenu, presque autant que le contenu, symbole de la production artisanale de cette région.

Pourquoi le village de Noron ainsi que celui du Tronquay se trouvent-ils ici à 8 km au sud de Bayeux, loin de tout chemin touristique et des plages ?



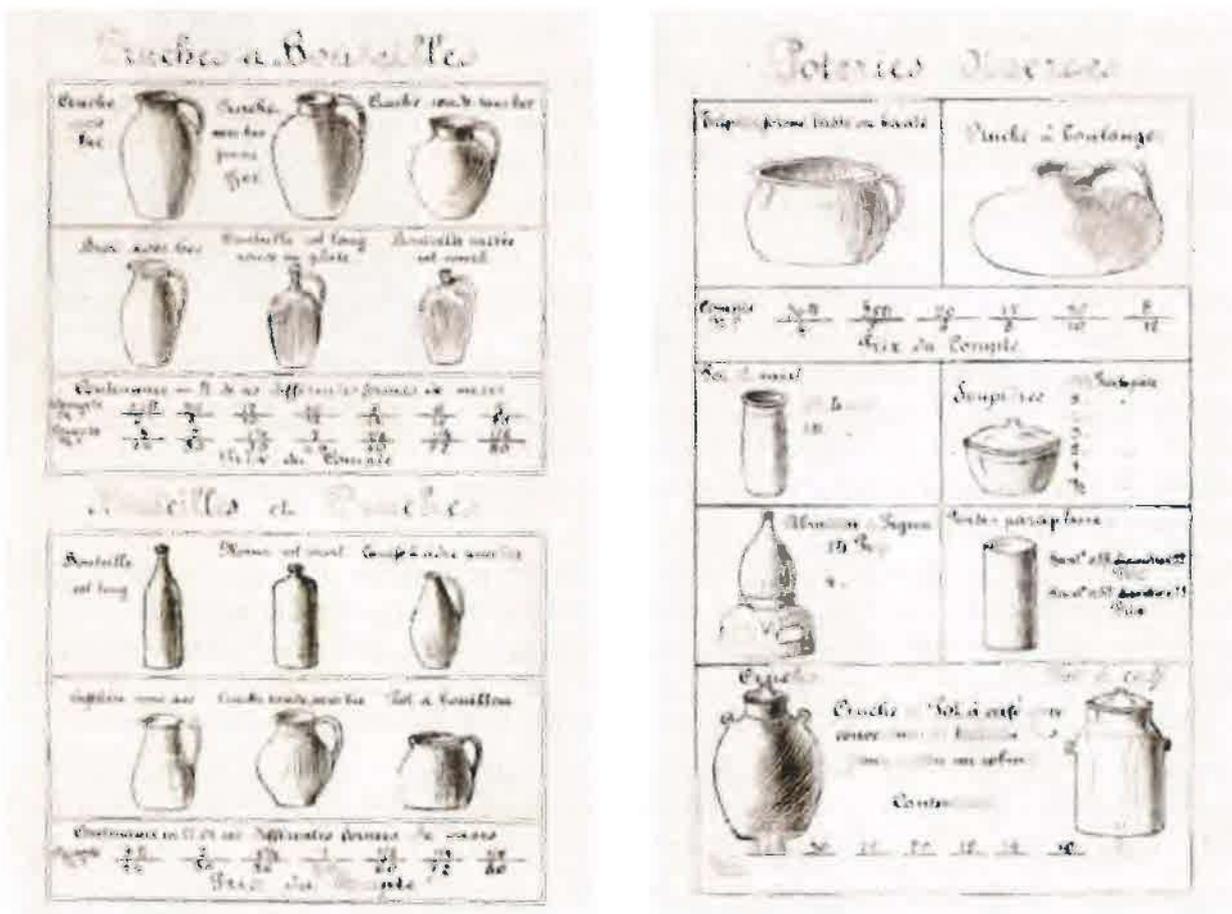
D'une part, grâce à la présence de l'argile, un grès qui se cuit entre 1150°C et 1200°C, riche en oxyde de fer (jusqu'à 8%), ce qui lui donne cette couleur si particulière, d'un gris brun à lie de vin très foncé. C'est aussi la cuisson en réduction au sel, c'est-à-dire sans apport d'oxygène et avec une jetée de sel à partir de 1000°C, qui donne la couleur et l'aspect brillant et irisé.

D'autre part, grâce à la présence importante de forêts, nécessaires pour alimenter en bois les grands fours des entreprises familiales. Autrefois les cuissons se faisaient au bois dans de grands fours maçonnés, mais de nos jours, elle est faite au gaz dans des grands fours industriels. Les potiers étaient à la fois paysans, exploitants forestiers et carriers payés à la pièce. A partir de 1810- 1830, on ne trouve plus en France trace de règles corporatistes régissant la profession de potier, n'importe qui pouvant alors installer son atelier au fond de la cour de sa ferme.

Entre Noron et le Tronquay, on comptait 23 potiers en 1902, parmi lesquels les frères Lefrançois et les frères Ygouf ; et bien d'autres ateliers familiaux qui contrôlaient la vie économique de la région.

Il ne reste à ce jour que deux ateliers à Noron, installés de part et d'autre de la route, celui de Gilbert Turgis créé en 1975, qui a repris la suite de son père Auguste, et celui de Daniel Aublet créé deux ans plus tard, en 1977.

Ils perpétuent la tradition mais pour combien de temps encore ?



Extrait du catalogue de la Manufacture Lefrançois à Noron-la-Poterie, début XX^e siècle

Les 31 maires de Bernières depuis 1787...

... quelques anecdotes

Par Annie de GERY¹

Les pages qui suivent évoquent les trente et un noms de personnalités placées au cours de deux siècles et demi, à la tête de la collectivité locale de Bernières-sur-Mer. Un point retient l'attention : alors que l'élection des conseillers municipaux remonte à 1787, avec des interruptions occasionnelles, celle des maires par les conseillers municipaux est relativement récente puisqu'elle date de 1882. Par ailleurs, alors qu'avant la Seconde Guerre mondiale les maires accomplissaient souvent plusieurs mandats, à partir de 1945, la durée allant en s'amointrissant avec le temps tend à se confondre avec l'exécution d'un seul mandat. Le caractère de plus en plus complexe des tâches incombant aux maires explique sans doute cette situation.

Jusqu'à la Révolution, l'administration des « paroisses » était partagée entre les autorités religieuses et royales. Le pouvoir exécutif, ou plutôt la charge, était déléguée, après délibération des habitants, à une personnalité locale, le syndic ou procureur-syndic, dont la mission, bien que limitée, était une charge lourde et dépourvue de privilèges, souvent attribuée à des habitants jouissant de l'estime populaire, mais aux compétences parfois insuffisantes.

A Bernières sous l'Ancien Régime, l'administration était exercée par le grand Trésorier de la cathédrale de Bayeux (premier seigneur du village), via le curé du village et les marguilliers de la Fabrique. A Bernières plus qu'ailleurs, cette réunion des autorités religieuse et seigneuriale concentrées entre les mains d'un seul personnage, le grand Trésorier, atténuait la rivalité entre l'administration du temporel et le pouvoir du clergé, mais l'influence et l'autorité des curés en furent sensiblement afferemies !

Les paroissiens cependant avaient voix au chapitre mais aucun lieu n'était dévolu aux assemblées permettant de délibérer des affaires de gestion et d'administration. Le texte qui suit illustre bien ce que devait être une assemblée de village sous l'Ancien Régime :

« Après la messe ou les vêpres certains dimanches, les fidèles sortaient en foule, les femmes regagnaient leur demeure, les hommes, vêtus de leurs habits de fête, conversaient entre eux. Les cloches sonnaient appelant les habitants à l'assemblée de la communauté qui se tenait d'ordinaire devant la porte de l'église et là, soit debout soit



Insignes des premiers Maires

¹ Nombreux détails proviennent du manuscrit Léguillon, arch. municipales de Bernières

assis sur les murs du cimetière, les hommes se groupaient autour du syndic qui leur exposait la question sur laquelle ils devaient exprimer leur avis. Ils votaient à haute voix... Ces assemblées étaient l'essence même de l'administration du village ²».

L'édit royal de juin 1787, signé par Louis XVI, apporte une réforme fondamentale à l'administration territoriale, en créant des assemblées au niveau local, la gestion séparée des biens civils et des biens de l'Eglise. Au niveau de la paroisse, ce sont les futures municipalités qui sont constituées : territoires des anciennes paroisses, appelées ensuite communes.

Cet édit, véritable antécédent à la loi du 14 décembre 1789 votée par l'Assemblée Constituante, fondatrice des conseils municipaux électifs actuels et présidés par un maire, réforme profondément le système administratif ; il dote pour la première fois les communautés rurales d'une assemblée représentative.

Cette séparation des pouvoirs va créer tout au long du XIX^e siècle une rivalité entre la municipalité et le curé, d'autant que celui-ci est souvent le seul homme lettré du village et que le maire a reçu de nombreuses attributions qui lui appartenaient auparavant.

A Bernières, **Jean Philippe BLIN** est nommé syndic de la municipalité le 7 octobre 1787. Il est marin et cordier de profession, religieux et plutôt monarchiste. Comme les autres officiers municipaux en service depuis cette date, il occupe ses fonctions jusqu'à ce qu'il soit remplacé par voie électorale en application de la loi du 14 décembre 1789.

En effet le 17 février 1790, **M. de BEAUZAMY**³, détenteur du fief de Perthuis - domaine actuel de Quintefeuille - a été élu à l'unanimité, poste qu'il n'acceptera pas mais qui montre que les nobles jouissaient encore de l'estime générale ; au deuxième tour, le poste fut confié à **Augustin LOYNEL** qui est mercier et qui, en tant que chef du corps municipal, portera dorénavant le titre de maire.

Jacques GUILLEMETTE, agriculteur, lui succède en 1792. Lui non plus n'est pas révolutionnaire, il préside à l'embarquement depuis Bernières, pour l'exil en Angleterre, de 500 prêtres réfractaires et de quelques aristocrates.

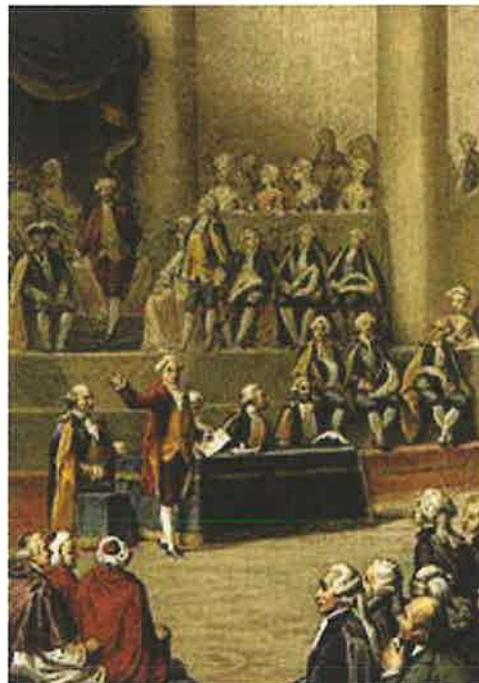
Jacques LEFEVRE, tailleur, est élu maire le 25 fructidor an II (11 septembre 1794) et occupe ce poste jusqu'au 18 pluviôse an IV (7 février 1796), date à laquelle les fonctions municipales sont suspendues par la Constitution de l'an III, au profit des fonctions cantonales. Elles seront rétablies par le Consulat le 7 pluviôse an IX (27 janvier 1801).

Pendant cette période, plusieurs « agents », selon la nouvelle dénomination - ce ne sont plus des maires - se succèdent à Bernières :

Jacques LEFEVRE en tant qu'« agent » se succède à lui-même jusqu'au 15 brumaire an IV (novembre 1795).

Alexis Joseph DUMONT, médecin, qui exerce cette fonction jusqu'à sa destitution par arrêté du Directoire le 5 ventôse (24 février 1796) pour des raisons que nous n'avons pas déterminées.

Jean-Baptiste LUARD dit l'Ainé, agriculteur, est désigné le 28 pluviôse an IV (17 février 1796), son adjoint est Augustin LOYNEL.



L'Assemblée Constituante

² *Le village sous l'Ancien régime*, Albert Barbeau édit., Paris 1878, Gallica.bnf.fr

³ Philippe Guillot : *Etude économique et sociale du front de côte entre Orne et Seulles*, A travers la Normandie des XVII^e et XVIII^e siècles, Caen, 1963.

Jacques LEFEVRE est à nouveau désigné « agent » le 10 germinal an VI (30 mars 1798).

Les fonctions communales sont rétablies mais le maire et les conseillers municipaux sont toujours nommés par le pouvoir exécutif, en l'occurrence le préfet.

Jean-Baptiste LUARD dit l'Ainé, assume les fonctions de maire le 30 prairial an VIII (19 juin 1800). Lui et son adjoint, Augustin LOYNEL, prêtent serment à la Constitution. Parmi les sujets de préoccupation de ce nouveau conseil, figurent la suppression du routoir⁴ « *parce qu'il empêche les habitants de laver leur linge dans le temps où on y met du chanvre et parce que l'eau n'est pas courante et occasionne un air infect dans les chaleurs et par là peut occasionner des épidémies très dangereuses* » ; une demande de contribution pour l'ouverture d'une route de Caen à Courseulles, l'installation de parcs à huîtres et de l'écoulement des eaux.

Joseph Gabriel DETOUCHET (en fait, de TOUCHET, la Révolution est passée par là), seigneur de la Luzerne à Bernières, est désigné le 5 brumaire an XII (28 octobre 1803). Il démissionne en juin 1805 et installe son successeur Augustin LOYNEL qui était son adjoint. Préoccupé d'urbanisme, il envoie au préfet, avec les comptes, des devis pour la confection de plusieurs voies : le chemin dit de la Grande Rue (actuelle rue du général Leclerc) pour 462 livres, le chemin vers Béný et celui de l'église pour 340 livres. A la reddition des comptes de 1804, il apparaît un « superficit », en d'autres termes un excédent de 516 fr 19¹⁵

Arrive une période de stabilisation administrative, au cours de laquelle les mandats deviennent plus longs.

Augustin LOYNEL, mercier-pharmacien, réapparaît et sera maire du 13 prairial an XIII (2 juin 1805) jusqu'à sa mort en 1821.

Sous son mandat débute une longue et ardente discussion sur le montant de l'indemnité de logement attribuée au desservant, le curé Jean-Louis Aubert, indemnité qui est de 120 livres. Bien que le conseil, à la majorité sauf le maire, décide d'une augmentation à 160 livres, LOYNEL poursuivra avec autorité le versement des 120 livres qu'il juge suffisant, évoquant le peu de moyens et les charges de la commune : construction du lavoir et, après l'épidémie de 1811⁶, l'état sanitaire a entraîné la réfection d'un écoulement des eaux du ruisseau du marais ; nécessité unanime d'engager un taupier, location d'un lieu pour mairie, réparation urgente de nombreux segments de chemins vicinaux traversant Bernières, suppression de la loge à corderie - petite tourelle vétuste dont la destruction a créé *le carrefour formé par la rue du Régiment de la Chaudière et celle du général Leclerc*. Ce carrefour prenait le nom alors de « place de La Conue ».

En janvier 1807, à la suite de la demande d'un état du passif de la commune par le préfet, le conseil autour de A. LOYNEL, fait réapparaître une dette éteinte par la Révolution : il s'agit d'une rente annuelle de 200 livres établie par un contrat passé devant notaire à Douvres le 23 mai 1786 pour la construction de l'église de Courseulles. Le versement de la rente étant réclamé en vain pendant la Révolution, les habitants de Courseulles se sont sentis dispensés de cette créance car les fonds, appartenant à l'église, affectés à la rente avaient été vendus !

C'est sous son mandat en 1808, que fut établi le plan cadastral, section de Bernières, cadastre dit « napoléonien ».

En avril 1814, le maire Augustin LOYNEL, au cours d'une séance du conseil municipal, témoigne « *sa satisfaction de voir Louis XVIII, frère de Louis XVI, régner sur les Français...Vive le Roi, vive la famille des Bourbon...* ».

Néanmoins, très attentif aux directives de l'exécutif, le 30 mars 1815, avec le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, et conformément aux dispositions du préfet, il fait placer *...le drapeau tricolore au clocher de (sa) commune...*

⁴ Zone suffisamment humide où l'on fait rouir le chanvre ou le lin récolté.

⁵ Hervé Légillon, manuscrit : *la Municipalité au 19^e siècle* ; Arch municipales de Bernières

⁶ Voit le bulletin de B.O.N. n°38, p.15, juin 2011

A la mort du maire LOYNEL, un inventaire est dressé en présence du nouveau maire et un état des chemins montre que de très nombreux travaux de voirie avaient été réalisés.

Frédéric de BEAUZAMY lui succède du 21 octobre 1821 à 1830.

C'est un descendant des anciens « seigneurs » du village. La fonction de maire étant gratuite, elle a souvent été réservée à des personnes privilégiées n'ayant pas besoin de travailler. Ce n'est que plus tard qu'on s'en émeut et il faudra attendre... 1942 pour que les maires obtiennent enfin une indemnité qui ouvre la fonction à des personnalités issues de tous les milieux.

La maison commune ou mairie n'existe pas encore dans tous les villages et c'est en 1884 qu'elle devient obligatoire. A Bernières, en attendant sa construction en 1860 dans l'actuelle rue Achille Min, le local où se réunit le conseil est une chambre dans une maison située derrière l'église et louée à un certain Lemarchand pour 36 livres annuelles !

Bernières ne possède pas non plus d'école pour les garçons et l'instituteur fait la classe chez lui. Pour cela, il perçoit une indemnité municipale et reçoit aussi des familles une rétribution hebdomadaire. Mais il enseigne gratuitement aux enfants de familles pauvres envoyés par la mairie.

Après la chute de Charles X, Frédéric de BEAUZAMY quitte la mairie ; il est remplacé par **Jacques André QUESNEL** qui sera maire du 19 juillet 1830 au 1^{er} septembre 1842.

L'administration de BEAUZAMY est vivement critiquée par le nouveau conseil qui reprend ses comptes et budget. Et en 1831 ce conseil prend une délibération pour qu'il rembourse à la commune la somme de 105 livres qu'il a reçue comme indemnité pour le terrain cédé afin d'élargir le chemin de Reviers.

La loi du 21 mars 1831 sur les conseils municipaux rétablit l'élection des conseillers par les habitants (au suffrage censitaire⁷) qui avait été supprimée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) mais conserve la nomination du maire et des adjoints par le pouvoir central - le préfet dans les communes de moins de 3.000 habitants - choisis parmi les membres du conseil.

Il faudra attendre la loi du 28 mars 1882 pour que l'élection du maire se fasse par le conseil municipal...ouf ! ...

Pendant ce mandat de QUESNEL, l'épidémie de choléra qui sévit en France, touche gravement Bernières. En 1832, on recense 25 décès, 11 hommes et 14 femmes. Les plus hauts imposés de la commune et le bureau de bienfaisance viennent financièrement au secours des indigents malades. Par mesure d'hygiène, on organise le lavoir à la mare municipale en créant un trottoir pour aider les lavandières.

Autre sujet majeur, le rejet énergique du conseil en 1837 de céder 163 hectares du territoire de Bernières au bénéfice du hameau de St Aubin, la délibération précise que *Bernières ne veut rien donner étant donné les dépenses à faire pour l'école, le presbytère et le cimetière*. De fait, une délibération de mars 1838 décidera de la suppression du cimetière ancien, très énergiquement demandée par le préfet et sa translation vers le nouveau cimetière.

Léopold HETTIER, docteur en droit, conseiller général, fondateur de la Mutuelle du Calvados, sera maire du 9 septembre 1842 à 1849.

Lui succède **Pierre Placide BERTHELEMY**, du 12 juillet 1849 à 1867.

Marchand-fabriqueur de dentelles, il est l'oncle de Pierre Emile BERTHELEMY, peintre bernierais⁸. C'est à lui que revient l'honneur d'inaugurer en 1860 la mairie-école, notre ancienne mairie remplacée par la maison léguée par Hervé LEGUILLON.

⁷ L'assemblée des électeurs communaux comprend les contribuables les plus imposés, le droit de vote est aussi attribué à certaines « capacités » (titulaires de titres universitaires, magistrats...) Dans les petites communes rurales tous les paysans propriétaires obtiennent aisément le droit de vote et tous les électeurs sont éligibles. L'impôt payé ou cens devait être au moins équivalent à 10 journées de salaire ouvrier.

⁸ Cf. les nombreux articles de B.O.N. consacrés à P.E. Berthélémy ainsi qu'à son fils Emile Valentin, peintre officiel de la Marine.

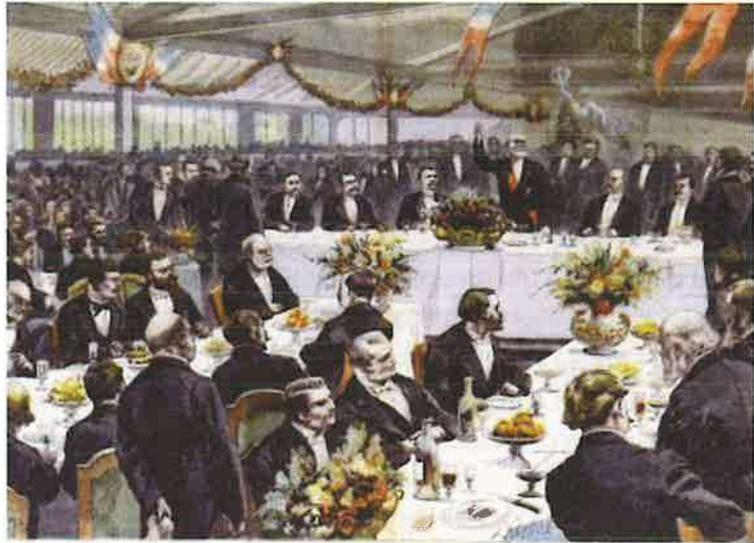
Léopold HETTIER est réélu le 19 novembre 1867 et sera maire jusqu'en 1884. Il restera conseiller municipal de 1884 jusqu'à sa mort en 1887.

Victor DUPRAY de la MAHERIE, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen, devient maire du 22 mai 1884 à 1888.

Arsène LEFEVRE lui succède du 20 mai 1888 à 1896.

Paul TESNIERE détiendra un record puisqu'il sera maire du 17 mai 1896 jusqu'à sa mort en 1929.

Il est bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Caen, élu au conseil général en 1899 (ça ne peut pas nuire à la commune !) et décoré de la Légion d'Honneur en 1910. Parmi ses nombreuses initiatives en faveur de la commune, on relève le vote pour la création d'un bureau communal téléphonique, la réparation, le curage et l'emprunt pour le puits du lavoir, le soutien aux familles, l'installation de la pierre à poisson, l'aménagement pour les marchandises à la gare à petite vitesse et le don personnel d'un canot de sauvetage. Il est intéressant de noter en 1898 l'approbation par son conseil du budget de la Fabrique, sans doute le



LE BANQUET DES MAIRES A PARIS - UN REPAS DE 22.500 COUVERTS

Le 22 septembre 1900, le banquet des maires, auquel a, peut-être, participé Paul Tesnière, dans les jardins des Tuileries

dernier lien avec la gestion des biens de l'église avant 1905. C'est pour manifester sa sympathie pour Victor Tesnière que son conseil donne son nom à une fraction de nationale 514.

Victor SEIGNEURIE, du 20 mars 1929 au 17 mai 1929 qui a été secrétaire de mairie et adjoint, fait fonction de maire avant que d'être élu, le temps de faire un hommage appuyé au « regretté » Paul TESNIERE.

Louis TESNIERE, du 17 mai 1929 à 1939

Fils de Paul TESNIERE, il est avocat comme son père et conseiller général, président du Conseil départemental. On lui doit le projet de construction de la digue.

Aux élections de 1939, il refuse à deux reprises les résultats du scrutin qui le désigne comme maire. Ce sera au profit d'Emmanuel BRUNET au troisième tour de scrutin.

Emmanuel BRUNET, colonel en retraite, sera maire du 13 mai 1939 au 10 mai 1941, date à laquelle il démissionne pour raison de santé.

Louis TESNIERE est désigné par le Préfet le 4 juillet 1941 et sera maire jusqu'au 26 mai 1945.

Au moment de sa désignation, il était déjà nommé par le gouvernement de Vichy administrateur départemental du Calvados.

Achille Henri MIN, antiquaire, titulaire des palmes académiques, sera maire de 1945 à mars 1965 après avoir été élu conseiller municipal en 1919 ! Son bureau, de style haute époque, offert à la paroisse de Bernières, servira d'autel depuis.

Adolphe LOUIS PHILIPPE, travaillant à l'O.R.T.F., sera maire du 16 mars 1965 à avril 1967.

Ernest PRODHOMME lui succède du 16 avril 1967 à 1971. Il est architecte de la restauration après les dommages de guerre (réfection du clocher de l'église paroissiale St Lô à Banville par exemple) et président du Comité de l'Œuvre des Prisonniers de Guerre.

Marcel HUET, ancien secrétaire de mairie, est maire du 29 mars 1971 à novembre 1972.

Christian HAYAUX du TILLY, directeur de banque, petit-fils d'E. BRUNET, est élu le 25 novembre 1972 à juillet 1989.

Henri MAUDELONDE, directeur financier, d'août 1989 à juin 1995.

René TENET, cadre retraité, de juin 1995 à septembre 2000, quand il démissionne pour raison de santé.

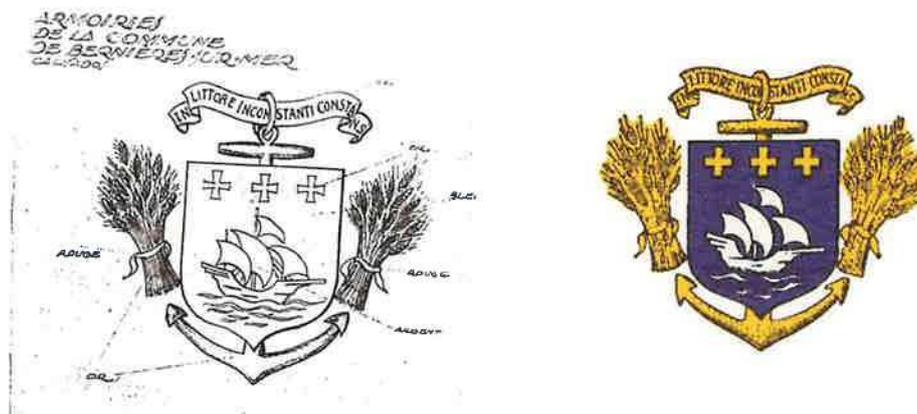
Marie-Noëlle BERTHELOT, devient maire par intérim de septembre 2000 à mars 2001.

Maryvonne MOTTIN, technicienne au centre François Baclesse, conseillère générale, canton de Douvres, est, à Bernières, la première femme qui assurera les fonctions de maire et ce, de mars 2001 à avril 2014.

Denis LEPORTIER, sapeur-pompier retraité, d'avril 2014 à mai 2020.

Thomas DUPONT-FEDERICI, enseignant en économie, en exercice ...

En définitive, on se doit de reconnaître le dévouement à la chose publique des 31 maires qui, depuis la création des municipalités, se sont succédés, à des rythmes variables, sur le fauteuil de maire et ont participé avec plus ou moins de talent à donner à Bernières le visage que nous lui connaissons aujourd'hui.



Armoiries de Bernières sur mer dessinées par le maire Ernest PRODHOMME

Création d'un panneau d'information sur le patrimoine de Bernières

La nouvelle organisation de l'Office de Tourisme Intercommunal (O.T.I Terres de Nacre), réduisant le bureau de tourisme de Bernières (ancien Office de Tourisme) à sa plus simple expression, ainsi que l'augmentation de la fréquentation des visiteurs durant l'été, ont mis en évidence le besoin croissant d'informations.

C'est pourquoi B.O.N., fidèle à sa vocation première – la mise en valeur de notre patrimoine bernierais - a pris la décision d'apporter une réponse à cette situation.

C'est par la création d'un grand panneau d'information (3m x 1,2m) que l'Association a proposé à la municipalité d'apporter une lecture synthétique du patrimoine de Bernières.

Avec son accord, ce panneau sera installé très prochainement sur la Place du 6-Juin, fréquentée en toutes saisons par promeneurs et autres joggers. Il retracera brièvement l'histoire et l'urbanisme de Bernières. Les bâtiments et sites remarquables y seront localisés pour permettre aux visiteurs de les repérer d'un seul coup d'œil.

Ce travail a été conçu, réalisé et financé en grande partie par B.O.N., en collaboration avec la mairie de Bernières-sur-Mer.

Cet été 2020 avec B.O.N.

- **Visiter le bourg** et y suivre, entre autres, le cheminement photographique canadien du 6 juin 1944, avec ses « flash code » qui apportent tant de détails et d'anecdotes : *Remem'Bernières* (A noter que ce cheminement peut être parcouru individuellement).

Les visites commentées du bourg ont lieu les **dimanches 5, 12, 19 et 26 juillet – 2, 9, 16 et 23 août**

De 15 heures à 16h. 30 – 17 heures

Rendez-vous devant l'Office de Tourisme, avenue Victor Tesnière à Bernières

La participation est gratuite et (précautions Covid) la visite est limitée à 12 personnes sur réservation auprès de Claude Biziou au 06 75 69 06 80

- **Visiter l'église de la Nativité de N.D., à Bernières** et redécouvrir sa notoriété MH, son histoire et celle de l'architecture normande.

Les visites commentées ont lieu les **samedis 4, 11 25 juillet et 1^{er}, 8, 15, et 22 août**

De 15 heures à 16h.30 **Le 11 juillet de 14h.30 à 17h.**

Rendez-vous Place de l'église

La participation est gratuite et (précautions Covid) la visite est limitée à 12 personnes sur réservation auprès d'Annie de Géry au 06 03 75 34 40.

- **Se rencontrer aux Journées annuelles de B.O.N** autour d'un verre, **le 11 juillet à 17 heures** dans les jardins de l'Ancienne Mairie rue Achille MIN, pour faire part de vos desiderata et connaître nos projets.
- **Flâner à la braderie de Bernières le 9 août** devant le stand de B.O.N. !
- **Satisfaire sa curiosité et se cultiver aux Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre**
- **Et enfin le soir, « Pierres en Lumières » le 3 octobre de 21 heures à minuit**, musique et chandelles dans l'église et lumières dans le parc du château de Quintefeuille.

Toutes ces manifestations sont à retrouver détaillées sur différents sites, Facebook, le site de *Terres de Nacre*, celui de la mairie de Bernières-sur-Mer, le *Guide Tourisme France* et la presse locale.

Annie de GERY

Des estivants précoces et discrets... ... Mais attachés à Bernières

Par Jean-Claude HINET

Précoces, car ces visiteurs précèdent les traditionnels vacanciers, discrets, car ils font tout pour ne pas être remarqués, deux couples de Gravelots à Collier Interrompu (GCI) sont arrivés mi-mai sur notre plage de Bernières, espérant y fonder une famille. Trois de ces oiseaux sont bagués, ce qui a permis de constater qu'une des femelles a déjà élevé trois poussins au même endroit en 2016.



Ils ne sont donc pas venus par hasard. Ils connaissent et reconnaissent les lieux avant de nidifier. Ils savent qu'ils vont devoir subir notre météo variable alternant très fortes chaleurs (cf. 3 juin 2019), pluies parfois abondantes, vent, orages soudains (18 juin 2019). Mais ils composent avec, sans se plaindre. On pourrait dire qu'ils aiment Bernières telle qu'elle est.

Le gravelot à collier interrompu niche à même le sable dans le haut de plage, hors du niveau de la marée haute, généralement dans la « laisse de mer ». Sa petite taille et son plumage le rendent presque invisible. Trois œufs déposés dans une cuvette naturelle sont couvés alternativement par mâle et femelle pendant environ 4 semaines.

Après éclosion, les petits sont nidifuges. Ils restent sous la protection des parents mais sont capables de marcher et de se nourrir. Adultes comme poussins trouvent la nourriture dans le sable et surtout dans la laisse de mer. D'où l'importance que celle-ci ne soit pas éliminée par un nettoyage inopportun de la plage avant l'arrivée des vacanciers.

En 2016, nous pensons qu'aucun des trois poussins nés n'a pu prendre son envol au terme de 30 à 40 jours durant lesquels leurs seules défenses sont la dissimulation et la marche très rapide. De sorte que la population n'évolue pas depuis 40 ans de suivi par le GON (Groupe Ornithologique Normand) : 300 couples seulement dans le Calvados !

Le GCI est donc un oiseau migrateur rare.

Il fait l'objet d'une protection nationale, et même européenne. Pour le Calvados, c'est la DREAL qui assure cette mission de l'Etat en s'appuyant sur les compétences du GON pour repérer les nids et les sécuriser en informant les usagers de la plage.

Mais il en va surtout de la responsabilité de chacun de respecter les mœurs de cet oiseau rare. Marcheurs et sportifs en évitant la zone de sable sec et en privilégiant l'estran ou zone humide. De même pour les maîtres de chiens en les gardant près d'eux quand ils traversent la zone balisée.

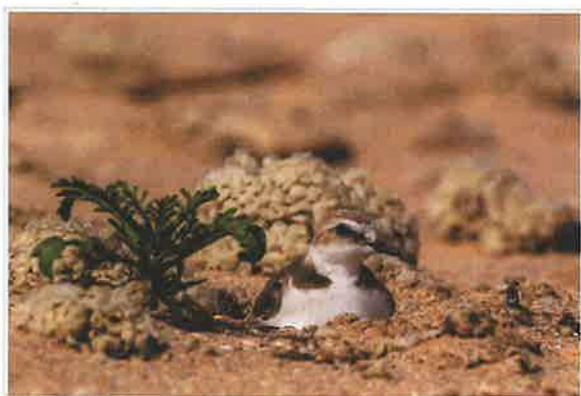
Cet effort ne dure que deux mois par an, de mi-mai à mi-juillet. Une modeste contrainte pour la joie de voir cette petite parcelle de vie sauvage s'établir sur notre belle plage de Bernières dont beaucoup de familles apprécient l'authenticité et la tranquillité.

Pour en savoir plus...

Nombreux sont les ouvrages et publications sur le gravelot à collier interrompu. Le lecteur intéressé les trouvera facilement sur internet. Concernant notre région et ses problématiques, nous conseillons de suivre le lien suivant :<http://www.gonm.org/index.php?post/Gravelot-%C3%A0-collier-interrompu-%3A-Plan-R%C3%A9gional-d-Actions>

GON (Association reconnue d'utilité publique. SIREN 383 694 080): 181 rue d'Auge 14000 Caen

Mail secretariat@gonm.org



Crédit photos J.C Hinet et Ph. Lemâle

BOUCHERIE COURSEULLAISE

Thierry Besnier

Tél. 09 51 62 20 48



31, rue de la mer
14470 Courseulles sur Mer



**BURES
FLEURS**



9, rue Maréchal Foch
14750 St Aubin-sur-Mer
☎ 02 31 97 33 07

Rémi DUMAS
dumasremi@hotmail.fr

06 81 96 84 85

PLOMBERIE
SALLE DE BAIN ET CUISINE
INSTALLATION ET DEPANNAGE




14990 BERNIERES SUR MER

Ecole d'équitation & poney-club

Promenade chevaux, poneys
Pension chevaux, poneys

Parc Equestre de Bernières-sur-mer



11 Chemin de la grande voie - 14990 Bernières-sur-Mer - Tél. : 02 31 97 16 80 - 06 12 60 47 81
Situé à 600m de la plage, dans un parc boisé de 3 hectares - Ouvert au public

La case à Kat

ouvert du mardi au dimanche

Librairie, Jeux et Jouets
Salon de Thé, Bar à Vins.
Cartes et Coffrets cadeaux

19 rue de la mer, 14470 Courseulles/mer
09 50 31 70 88
lacaseakat@gmail.com



animations, concerts...

**POISSONNERIE
DES 4 VENTS**



Soupe de poisson
Plateaux de fruits de mer
Traiteur de la mer

CENTRE VILLE
35 rue de la mer
14470 Courseulles sur mer
Tél. 02 31 37 42 39 - Port. 06 08 03 05 75

EN DIRECT DE NOTRE BATEAU
LE BREIZ



Les marchés de Cécile et Didier

Courseulles-sur-mer le Vendredi de 9h à 12h30
Bernières-sur-mer le Samedi de 9h à 12h30
Saint-Aubin-sur-mer le Dimanche de 8h30 à 12h30

☎ 0660770642



**BOULANGERIE - PÂTISSERIE
AUX DELICES DE BERNIERES**

Mme et Mr MARIE

21 Rue de l'Eglise
14990 BERNIERES SUR MER

Tél. 02 31 97 86 73



RENAULT
La vie, avec passion

S.A.R.L. **Garage**



M. THOMAS

Agent Renault - Dacia



Location de véhicules
Station Elan carte total

Route de Courseulles - 14990 Bernières-sur-Mer



Autoneo
Agée Groupement
des Carrossiers

Tél. 02 31 96 45 43



Tapiserie, Agencement, Décoration



Mes compétences à votre disposition

Tenue murale, confection de rideaux
voilages et stores, réfection de sièges,
vente de tissus, meubles et objets de
décoration.

127, rue du Mal Foch 14990 BERNIÈRES SUR MER

Tél : 02.31.96.69.77 Fax : 02.31.96.69.07



LE GRANNONA
Crêperie - Grill
12 place du 6 Juin
14990 Bernières sur mer

Tel: 02 31 37 19 48
Mail: grannona14@gmail.com

Café du centre
Mire et Mme Araujo

Bar-Tabac-Pressé-Loto

21 rue General Leclerc
14990 Bernières sur mer
02-31-96-84-35
araujo.carole@orange.fr



Caroline CAVIER
ccavier@13nego.fr

07 84 39 03 17
Agent Commercial



13 NEGO

☎ 02 31 37 30 35
Agence immobilière de Lion sur Mer
17 rue Général Leclerc - 14990 Lion sur Mer
SARL 13NEGO - carte CIP 14912-13-002-13-999

Yannick CAVIER



Couverture - Zinguerie
Rénovation - Neuf
Démoussage - Gouttière

444, rue Léopold Hettier - 14990 BERNIÈRES-SUR-MER

Tél. 02 31 96 00 16



M.L.B. SERVICES

Morgan LE BRETON

06 99 01 73 14

Bernières sur mer

Entretien de la maison | Espaces extérieurs

Petits travaux d'entretien et de rénovation | Intendance

> DEVIS : devis@imb-bx.fr
Tél. 02 31 51 63 26

imb

imprimerie moderne bayeux

IMPRESSION OFFSET / NUMÉRIQUE / GRANDS FORMATS

Dépliants - Affiches - Magazines - Journaux - Brochures - Étiquettes - Livres - Bâches - Panneaux

> Z.I. - 7, rue de la Résistance - 14400 BAYEUX - Tél. : 02 31 51 63 20
Fax : 02 31 51 63 21 - Site : www.imb-bx.fr - E-mail : imb@imb-bx.fr

